

# Conseil d'établissement

Réunion du 16 janvier 2024  
Local A-117  
19 heures

**Présences** : Les personnes identifiées par un crochet « ✓ » étaient présentes à la rencontre.

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| ✓ Manoucheka Céleste, parent          | ✓ Dominic Benoit, enseignant           |
| ✓ Geneviève Dugas, parent             | ✓ Chantal Caissé, enseignante          |
| ✓ Caroline Gagnon, parent             | ✓ Émilie Dubé, enseignante             |
| ✓ Martin Manningham, parent substitut | ✓ Hassen Fajraoui, enseignant          |
| ✓ Valérie Lupien, parent              | ✓ Sandra Prévost, enseignant           |
| ✓ Stéphanie Martin, parent            | ✓ Éliane Roussy, enseignante           |
| ✓ Gilles Tremblay, parent             | ✓ Éric Barrette, directeur             |
| A Ahmed Sadouni, parent               | ✓ Lyne Brunelle, secrétaire et soutien |
| ✓ Giacomina Schiralli, parent         | ✓ Rose-Anne Sauro, soutien             |
|                                       | ✓ Nathan Villandré, élève              |
|                                       | ✓ Ève Madore, élève                    |
| ✓ Gabrielle Bisson, public            |  |
| ✓ Xavier Gascon-Morin, public         |  |
| ✓ Marguerite Morin, public            |  |
| ✓ Isabelle Hoyas, public              |  |
| ✓ Daliane Ratté Morin                 |  |

## 1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 19 h. Madame Valérie Lupien souhaite la bienvenue à tous.

## 2. Présences et vérification du quorum

Madame Lyne Brunelle prend les présences.

Le directeur rappelle que pour avoir le quorum, neuf membres doivent être présents, dont la moitié des membres-parents, soit quatre.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter à l'ordre du jour. Monsieur Éric Barrette souhaite déplacer le sujet 5.4 *Uniforme obligatoire 2024-2025* au début de la section 5 *Sujets pour approbation*.

CÉ-23-24-033

Il est proposé par madame Émilie Dubé d'adopter l'ordre du jour comme modifié. Sa proposition est appuyée par madame Ève Madore.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. Adoption et suivi du procès-verbal du 5 décembre 2023

La présidente demande aux membres qui étaient présents à la séance du 5 décembre s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CÉ-23-24-034

Madame Sandra Prévost propose d'adopter le procès-verbal du 5 décembre 2023 comme présenté. Sa proposition est appuyée par monsieur Dominic Benoit.

Adopté à l'unanimité.

#### 5. Sujets pour approbation

##### 5.1 Uniforme obligatoire 2024-2025

À la suite de la réception d'une lettre de l'ancien président demandant au directeur la raison pour laquelle le sujet du port d'un uniforme était ramené à nouveau au conseil d'établissement, monsieur Éric Barrette rappelle qu'il avait mentionné, après le vote sur le port d'un uniforme en 2021-2022, qu'à titre personnel, il ne ramènerait pas ce dossier devant le conseil pour le reste de son mandat à Armand-Corbeil.

Or, il précise que cette année, ce n'est pas lui qui a ramené le sujet, mais plutôt le personnel qui en a refait la demande. Comme mentionné lors de la dernière séance du conseil le 5 décembre dernier, en raison de la demande du conseil de participation des enseignants (CPE), il n'a eu d'autre choix que de soumettre celle-ci à nouveau aux membres.

Comme demandé par le conseil, les parents, les élèves et les membres du personnel ont été sondés sur le sujet. Les résultats sont les suivants :

	2021-2022		2023-2024		Variation
	Pour	Contre	Pour	Contre	
Élèves	21%	79%	24%	76%	+ 3%
Parents	58%	42%	60%	40%	+ 2%
Personnel	70%	30%	82%	18%	+ 12%

Le conseil d'établissement doit prendre position à savoir si l'uniforme pour les élèves sera obligatoire à compter de l'an prochain.

À tour de rôle, certains membres prennent la parole et partagent leurs arguments.

Madame Sandra Prévost donne les arguments suivants en faveur de l'uniforme:

- Augmente le sentiment d'appartenance, ce qui améliore la réussite selon les études;
- Facilite la gestion du code de vie;
- Permet d'identifier les élèves qui ne sont pas de l'école (de l'extérieur ou de l'Impact). Cet élément permet d'améliorer la sécurité des élèves, mais permet aussi de « gérer » le Frigo généreux et le Casier généreux;
- Permet d'éviter la différenciation des classes sociales;
- Permet d'avoir des vêtements pour l'année à un prix modique;
- Permet d'avoir une friperie scolaire à long terme;
- Augmente la lutte contre la violence et le taxage.

Madame Caroline Gagnon poursuit avec ses arguments en défaveur du port de l'uniforme :

- L'école a besoin d'avoir plus de ressources pour faire de la surveillance et demande à la direction de mettre de la pression pour en obtenir;
- L'*Évaluation et le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence* recommandent d'avoir plus de surveillance pour diminuer la violence;
- Les élèves ne veulent pas d'uniforme et on ne les écoute pas;
- Il est injuste de leur faire porter un uniforme à cause de la présence des élèves de l'Impact ; cela n'améliore pas la cohabitation entre les élèves des deux écoles;
- Selon le *Rapport sur l'intimidation et la violence*, l'intimidation a diminué, et ce, sans le port du chandail. La violence a augmenté : seulement 52 % considèrent que la surveillance est adéquate. En aucun cas, il est inscrit que l'habillement est un enjeu et que l'uniforme est la solution;
- Il faut améliorer les effectifs en sécurité. C'est par ce moyen que les membres du personnel seront mieux outillés pour faire face à la violence;
- Le port d'un uniforme n'empêchera pas un intrus d'entrer dans l'école, mais la sécurité oui;
- L'objectif du projet éducatif est d'amener les élèves à développer de saines habitudes pour faire face aux diverses situations de la vie : imposer une mesure contraignante ne va pas dans ce sens.

Madame Rose-Anne Sauro fait remarquer que seulement trois cents et quelques élèves ont répondu au sondage. Il est possible que, parmi les 1 600 autres, d'autres auraient été en faveur.

Il précise que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire n'ont pas été invités à voter puisqu'ils ne seront plus ici l'an prochain.

Madame Émilie Dubé précise qu'une grande majorité des enseignants souhaitent l'uniforme pour les élèves et qu'eux aussi font de la surveillance. Ce ne sont pas seulement les surveillants qui jouent ce rôle.

Madame Prévost rappelle que l'uniforme ne concerne pas que les élèves, mais aussi ceux qui le gèrent, soit les membres du personnel de l'école.

Les représentants du conseil des élèves présentent une vidéo exposant le point de vue de certains élèves. Parmi leurs arguments, il y a la diversité, le fait qu'Armand-Corbeil est la seule école à ne pas avoir d'uniforme, le fait que l'uniforme empêche de développer son style vestimentaire et divise les élèves de l'Impact et d'Armand-Corbeil au lieu de les rassembler.

Madame Ève Madore résume en disant que le port de l'uniforme brime la liberté des jeunes.

Madame Giacomina Schiralli ne croit pas que le port d'un uniforme va nuire aux relations entre les élèves de l'école l'Impact et d'Armand-Corbeil. Par ailleurs, elle est d'avis que le port de l'uniforme peut aider les enseignants et les membres du personnel de soutien à identifier facilement et rapidement les élèves et donc les aider dans la gestion des élèves.

Monsieur Dominic Benoit rappelle que c'est la grande majorité des membres du personnel qui demande au conseil d'établissement d'avoir des outils afin de pouvoir mieux travailler et vivre dans une école plus agréable et plus sécuritaire. Il rappelle aux membres que les résultats du sondage des parents reflètent clairement leur envie que les élèves portent un uniforme.

Madame Chanta Caissé argumente qu'un membre du personnel sur cinq est en désaccord avec l'uniforme. Elle se questionne à savoir quel sera l'héritage qui leur sera laissé, qu'enseignent-on à nos jeunes sur la démocratie, sur l'autodétermination de soi, sur son estime de lui, sur son pouvoir d'agir, sur le pouvoir qu'il a sur son milieu. Selon elle, les jeunes n'ont pas le sentiment de vivre dans un milieu non sécuritaire.

Madame Stéphanie Martin est en accord avec madame Chantal Caissé, mais entend les arguments de madame Sandra Prévost.

Monsieur Martin Manningham, quant à lui, ne croit pas que l'uniforme sera utile puisque les élèves ont souvent un « hoodi » ou un manteau par-dessus leur chandail, du moins, en automne et à l'hiver.

Madame Sandra Prévost propose de faire un tour de table et de passer au vote.

Madame Émilie Dubé rappelle que lors du vote en 2020-2021, alors qu'il n'y avait pas encore la présence des élèves de l'école l'Impact, les membres du personnel demandaient déjà un uniforme. Les enseignants souhaitent avant tout de faire de l'éducation et non pas de la gestion de chandail à cause des vêtements non conformes.

Madame Manoucheka Céleste est d'avis que puisque ce sont les jeunes porteraient l'uniforme, il faut donc suivre leur volonté et désapprouver la demande.

Madame Lyne Brunelle ajoute que dans leur futur milieu de travail, il est probable que les jeunes doivent porter l'uniforme ou à tout le moins respecter un code vestimentaire. Le port d'un uniforme leur permettra d'apprendre cela.

Madame Giacomina Schiralli ajoute que deux des trois groupes consultés, soit les parents et les membres du personnel, ont appuyé à la majorité le port de l'uniforme et qu'il est souhaitable de respecter leurs demandes. Le port de l'uniforme est présent aussi dans le milieu de travail.

Avant de procéder au vote, le directeur explique qu'en situation d'égalité, la présidente doit exprimer un vote prépondérant et trancher.

La présidente prend les votes à main levée. Neuf membres sont en faveur et neuf sont en désaccord. La présidente tranche et confirme qu'il n'y aura pas d'uniforme à compter de l'année scolaire 2024-2025

CÉ-23-24-035 Il est résolu que le port d'un uniforme par les élèves à compter de 2024-2025 soit rejeté.

Monsieur Éric Barrette précise que l'école ne peut injecter des sommes pour obtenir plus de surveillants.

Compte tenu des résultats du vote, il se demande si les enseignants garderont confiance envers le conseil d'établissement.

Son rôle est de transmettre les résultats aux membres du personnel.

## 5.2 Grille-matières 2024-2025

Monsieur Éric Barrette explique ce qu'est une grille-matières et précise que le conseil d'établissement doit l'approuver annuellement. Monsieur Éric Barrette relève les changements proposés.

Secondaire 1 et 2 Le cours *Éthique et culture religieuse* devient *Culture et citoyenneté québécoise*. Statu quo pour les cours.

À compter de 2024-2025, l'élève qui arrive au PÉI à Armand-Corbeil en secondaire 2 pourra poursuivre avec le choix d'art qu'il a fait en secondaire 1;

Secondaire 3 Le programme régional en football est seulement en secondaire 1 et 2, donc la majorité des codes-cours à partir de la 3<sup>e</sup> secondaire apparaîtront ainsi : 3Sxxxx (leader) au lieu de 3Fxxxx (football).

Secondaire 4 Statu quo

Secondaire 5 Mathématiques CST (5RMS1) 063-504 statu quo

La proposition d'augmenter 4 périodes de cours de français et diminuer 4 périodes en art a été refusée, c'est donc le statu quo.

EHDAA Art dramatique change pour musique :

DIMS-CAPS : 4 périodes de musique

DIMS-DÉFIS : 6 périodes de musique

SL-CAPS : 4 périodes de musique

SL : arts plastiques/éducation physique

SEM-CAPS : Puisque cette grille-matières ne concerne que huit élèves, elle n'a pas été débattue en assemblée générale, mais plutôt avec tous les enseignants concernés et la conseillère pédagogique. Il reste à déterminer le nombre de périodes d'arts -vs- d'éducation physique. Un projet d'art appliqué dans l'école est sur la table. Monsieur Éric Barrette demande tout de même l'approbation de cette grille-matières.

CÉ-23-24-036

Madame Chantale Caissé propose l'approbation de la *Grille-matières 2024-2025* comme présentée, incluant la proposition pour le groupe SEM-CAPS. Sa proposition est appuyée par madame Ève Madore.

Adopté à l'unanimité.

## 5.3 Activités et sorties

Monsieur Éric Barrette présente les activités qui nécessitent l'approbation du conseil d'établissement.

# 89,0

### Atelier autochtone

23 février 2024

PÉI 2

Inclus dans les frais de programme

Levée de cours

CÉ-23-24-037 Madame Chantale Caissé propose l'approbation l'activité # 89,0 Ateliers autochtones. Sa proposition est appuyée par monsieur Nathan Villandré.

Adopté à l'unanimité.

# 92,0 **Collecte de sang Hema-Québec**  
22 avril 2024  
PÉI 3  
Levée de cours pour certains élèves  
13 h 30 à 19 h 30

CÉ-23-24-038 Madame Giacomina Schiralli propose l'approbation de l'activité # 92,0 Collecte de sang Hema-Québec. Sa proposition est appuyée par madame Geneviève Dugas.

Adopté à l'unanimité.

# 93,0 **Camp de formation en entrepreneuriat**  
Du 16 au 18 février 2024  
Vendredi, samedi et dimanche  
Régulier et PÉI 3 à 5  
Gratuit (payé par le fonds 8)

CÉ-23-24-039 Madame Geneviève Dugas propose l'approbation de l'activité # 93,0 Camp de formation en entrepreneuriat. Sa proposition est appuyée par madame Sandra Prévost.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Éric Barrette désire présenter deux activités déposées cet après-midi, lesquelles seront par la suite soumises pour consultation express au Comité de participation des enseignants (CPE).

**Camp musical**  
25 élèves qui sont dans l'harmonie  
Une journée prévue entre le 12 et 15 mars  
Souhaite réserver le 15 mars parce que c'est une journée pédagogique  
Payé par la mesure 15028

CÉ-23-24-040 Madame Geneviève Dugas propose l'approbation de l'activité # 93,0 Camp musical. Sa proposition est appuyée par madame Ève Madore.

Adopté à l'unanimité.

**Fillactive**  
35 filles de secondaire 1 à 5  
Participation à un tirage qui donne droit à une journée d'activités au Mont St-Bruno en février.

CÉ-23-24-041 Madame Sandra Prévost propose d'approuver l'activité Fillactive permettant de participer à un tirage offrant une journée d'activités gratuite au Mont St-Bruno. Sa proposition est appuyée par monsieur Hassen Fajraoui.

Adopté à l'unanimité.

### **Activités de Saint-Valentin**

Madame Ève Madore demande au conseil d'établissement s'ils approuvent l'activité de vente de roses pour la Saint-Valentin.

CÉ-23-24-042

Madame Sandra Prévost propose d'approuver l'activité de vente de roses dans le cadre des activités de la Saint-Valentin. Sa proposition est appuyée par monsieur Martin Manningham.

Adopté à l'unanimité.

### **5.4 Fonds à destination spéciale**

Monsieur Éric Barrette mentionne qu'avec l'accord du conseil, un nouveau projet sera créé dans le fonds 8 : FOULARD. Dans ce projet, les élèves en classe FPT fabriqueront et vendront des foulards pour chiens. Les couts pour l'acquisition du matériel, des fournitures et de la machine à coudre seront payés par une subvention du Carrefour Jeunesse Emploi. Si la vente génère des profits, ceux-ci serviront à payer en tout ou en partie une sortie de fin d'année.

Mesdames Gagnon et Céleste souhaitent offrir leur aide dans ce projet.

CÉ-23-24-043

Madame Sandra Prévost propose d'approuver la mise en place du projet FOULARD dans le fonds à destination spéciale (fonds 8). Sa proposition est appuyée par madame Manoucheka Céleste.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Sujets pour information**

### **6.1 Ressources humaines**

Conseiller en orientation : Démission – poste en affichage depuis le 15 janvier

Dans l'intervalle, une conseillère en information scolaire et professionnelle de l'Impact viendra rencontrer les jeunes à raison de deux jours par semaine, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars.

Technicien en loisirs : Deux séries d'entrevues ont eu lieu, sans succès. Cinq candidats seront rencontrés le 18 janvier.

Psychoéducateur 35 h : Poste toujours vacant

Psychologue 10,5 h : Poste toujours vacant

Orthophoniste : Poste toujours vacant. L'orthophoniste de l'Impact vient prêter main forte.

PEH : Poste toujours vacant

Ouvrier d'entretien soir : Poste toujours vacant

TES : 2 postes en adaptation scolaire toujours vacants

Enseignants : 1 poste en éthique et culture religieuse à 100 % comblé aujourd'hui. Il débute lundi  
1 groupe en sciences de secondaire 3  
1 poste en univers social à 100 %  
Un poste en EHDAA à 100 %  
3 congés de paternité à venir

## **6.2 Construction et rénovation**

A-167.1 : La salle d'apaisement pour les élèves DIMS-CAPS est terminée.

Art dramatique : En attente d'une réponse du CSSDA à savoir si les anciens locaux d'art dramatique seront transformés en locaux de classe ou auront une autre vocation. Monsieur Éric Barrette a une rencontre demain à ce sujet.

En terminant, le directeur souhaite souligner le beau travail fait par les concierges de jour et de soir.

## **7. Questions du public**

Monsieur Yanick LaRue se dit content d'apprendre que les élèves DIMS-CAPS auront de la musique l'an prochain.

## **8. Informations du personnel**

Madame Sandra Prévost rappelle que des examens sont prévus. Il y aura un arrêt d'horaire en sciences et en mathématiques de 4<sup>e</sup> secondaire. Aussi, une sortie de ski est organisée le 8 février à Saint-Sauveur et une autre à l'OSM le 15 février. Du tutorat est offert pour faire du rattrapage.

Madame Éliane Roussy précise que la sortie à O-Volt a été remise au 2 février en raison de la grève des membres du personnel.

Madame Chantal Caissé propose aux membres de suivre le journal Armand-Corbeil sur la page Facebook. Il est suggéré que le lien apparaisse dans le communiqué mensuel aux parents et sur la page web de l'école.

## **9. Information du délégué au comité de parents**

Le délégué au comité de parents est absent.

## **10. Information de la présidence**

Rien à ajouter.

## **11. Information des élèves**

Les activités de Noël se sont bien déroulées à l'exception de celle de l'improvisation, puisqu'aucun adulte n'était présent pour surveiller l'activité.

## **12. Information de l'APEP**

Rien n'est ajouté.



### **13. Information de la direction**

Le ministre de l'Éducation a demandé aux écoles de mettre un plan de rattrapage en place. Les enseignants doivent le faire sur une base volontaire, mais seront rémunérés. Le plan doit être soumis la semaine prochaine.

Des discussions auront lieu avec les enseignants puisque la fin d'étape sera modifiée. Il y en aura une pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire et une autre pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire.

Aussi, le ministre de l'Éducation permet de reporter les notes de quelques semaines. Or, le SRAM a donné deux jours de plus. Les résultats des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire devront être fournis au plus tard le 22 février.

Tout comme pour la fin d'étape, le calendrier des examens de fin d'année sera revu.

Dans un autre ordre d'idées, il y aura demain un blitz dans les stationnements de l'école. Il y a des enjeux de sécurité. Deux membres de la direction feront de la surveillance.

En terminant, demain se tiendra la soirée *Mon choix, ma carrière* lors de laquelle vingt-trois collèges, des universités, des centres de formations professionnelles seront présents. Cette soirée est ouverte à tous les parents et élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire de l'ouest du territoire du CSSDA.

### **14. Divers**

Rien à ajouter.

### **15. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion**

La prochaine rencontre aura lieu le 20 février 2024.

CÉ-23-24-044

Madame Manoucheka Céleste propose la levée de l'assemblée. Elle est appuyée par madame Ève Madore.

Adopté à l'unanimité.  
La séance est levée à 21 h 15.

---

Valérie Lupien, présidente

---

Lyne Brunelle, secrétaire